



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@orange.fr

Arrêté municipal d'interdiction de stationnement
Brocante de la châtaigne – Dimanche 13 octobre 2024
Centre d'enfouissement technique SITA-SUEZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues en raison de difficultés passagères,

Vu la demande effectuée par Madame Nina LAHSEN, Responsable du Comité d'Animations Lewardois, organisant une brocante, à l'occasion de la fête de la Châtaigne, le dimanche 13 octobre 2024 dans certaines rues de Lewarde,

Vu la perspective de réserver un espace pour accueillir les véhicules de sécurité (police, SAMU, pompiers...) en cas d'intervention d'urgence au centre d'enfouissement technique SITA-SUEZ.

Arrête

Article 1^{er} :

Le stationnement des véhicules seront strictement interdits du samedi 12 octobre 2024 à 18h00 au dimanche 13 octobre 2024 à 20h00 devant le centre d'enfouissement technique SITA-SUEZ.

Article 2 :

Des panneaux de signalisation et des barrières matérialiseront ces dispositions qui seront également portées à la connaissance des habitants et visiteurs de la brocante par voie d'affichage.

Article 3 :

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Monsieur Luc ROY, Responsable du site SITA-SUEZ de Lewarde et à Madame Nina LAHSEN, Présidente du Comité d'Animations Lewardois.

Fait à Lewarde, le 10 octobre 2024

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

